



Vente forcée d'actions d'un ancien salarié/actionnaire

Par **yoggi**, le **03/03/2009** à **11:35**

bonjour

J'étais salarié et actionnaire dans mon ancienne société.

J'ai été licencié il y a 6 mois et aujourd'hui souhaite créer une société concurrente.

Or mon ancien patron m'a expliqué que je ne pouvais pas participer à une société concurrente tant que j'avais des actions dans sa société.

A ce titre, il ne souhaite pas me racheter mes parts pour ne mettre des bâtons dans les roues. Aucun tiers ne s'est montré intéressé pour racheter mes parts non plus.

1/ Est-il possible de forcer la vente de mes parts afin que je puisse créer ma nouvelle société, mon nouvel emploi et quitter mon chômage

2/ Si je vends mes parts à un membre de ma famille, est-ce que cela me lève mes conditions de non concurrence?

Merci de m'éclairer

Mr Guiraud

Par **frog**, le **03/03/2009** à **12:10**

Je ne vois pas en quoi le fait de détenir des parts sociales empêcherait d'aller monter sa boîte ailleurs. Quant à la vente, s'il s'agit d'une SARL, il faudrait savoir si les statuts prévoient une clause de préemption ou d'agrément pour la vente des parts.